

**MAIRIE DE MONT**

*ARANCE-GOUZE-LENDRESSE*

*(Communes fusionnées)*

**17-11-2017-01**

Date de convocation le 18/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Procuration : 0

Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 17 novembre 2017**

Le dix sept novembre deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Absente**: Mme BERT

**Secrétaire de séance élue** : Mme LOQUET

OBJET : CONSTITUTION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE ET LES COMMUNES D’ARGAGNON, BESINGRAND ET CARDESSE POUR L’ENTRETIEN ELECTROMECANIQUE DES INFRASTRUCTURES D’ASSAINSSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire indique à l’assemblée que le marché d’entretien électromécanique des infrastructures d’assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d’Eau et d’Assainissement Gave et Baïse arrive à échéance le 31 décembre 2017. Par ailleurs, les communes d’Argagnon, Bésingrand, et Cardesse ont également manifesté leur souhait de constituer un groupement de commandes avec le Syndicat pour la passation et l’exécution de ce marché. Le coordonateur du groupement, le Syndicat, serait chargé de mener la procédure de consultation des entreprises, de signer le marché avec le ou les prestataires retenus et d’exécuter ledit marché. La constitution de ce groupement de commandes nécessite la signature par l’ensemble des parties d’une convention constitutive.

Le Maire propose donc à l’Assemblée de l’autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat et les communes d’Argagnon, Bésingrand, Cardesse et Mont afin de déterminer l’ensemble des conditions administratives, techniques et financières de ce groupement de commandes pour l’entretien électromécanique des infrastructures d’assainissement collectif du Syndicat et des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à pour :

**AUTORISE** la constitution d’un groupement de commandes entre le Syndicat et les communes d’Argagnon, Bésingrand, Cardesse et Mont pour l’entretien électromécanique des infrastructures d’assainissement collectif du Syndicat et des communes.

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat et les quatre communes.

**ACCEPTE** que le Syndicat soit désigné coordonateur du groupement de commandes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ